

Département de Loire Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b>	<b>CONSEIL du 7 DECEMBRE 2023</b> <b>Délibération n° 19_07-12-2023</b>
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	<b>Date de convocation</b> : 01/12/2023 <b>Lieu de la séance</b> : QUILLY <b>Date de la séance</b> : 07/12/2023
<b>Présents :</b> Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, M. MÉZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD  Mesdames : V. BARILLAU, S. MAURE, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, D. HARIOT, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, J. LERAY, I. LE BELLEGO	<b>Nombre de membres en exercice</b> : 36 <b>Quorum</b> = 19 <b>Nombre de conseillers présents</b> : 25 <b>Procurations</b> : 8 <b>Absents</b> : 3 <b>Nombre de votants</b> : 33
<b>Absents excusés ayant donné procuration à :</b> P. CORMERAIS pouvoir à P. CORBEL T. GADAIS pouvoir à D. GUILLÉ N. FLAURAUD pouvoir à M. GUILLARD H. COUTELLER pouvoir à JP. BLANC E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE A. FARCY pouvoir à C. SACHOT P. CHABAUD pouvoir à I. LE BELLEGO S. HALLIEN-LANIO pouvoir à J. TATARD	<b>Présidence</b> : R. NICOLEAU <b>Secrétaire de séance</b> : V. BARILLAU <b>Rapporteur</b> : A.LE BORGNE
<b>Absents excusés :</b> M. GALLERAND A. JOGUET C. PETER	

**PROGRAMME « ACTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE » 2 (ACTEE) :  
AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE**

**SITUATION :**

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) appelé « ACTEE SEQUOIA » : « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique – Soutien aux Elus Qualitatif, Organisé Intelligent et Ambitieux ».

Par délibération du 30 septembre 2021, la Communauté de communes Estuaire et Sillon a approuvé la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme ACTEE avec la FNCCR et Territoire d'Energie 44, coordonnateur du programme.

Le programme ACTEE permet d'apporter une aide pour la réalisation d'études (audits énergétiques notamment), des équipements de mesures et de la maîtrise d'œuvre de rénovation énergétique jusqu'à 70% (50% FNCCR + 20% SYDELA).

Le budget prévisionnel de ces actions s'établit à 1 195 188 euros HT entre le 24/02/2021 et le 31/03/2023. Le programme prenant fin en 2023, il a été constaté un reliquat d'aide important de 25%.

Après une campagne de recherche de projets éligibles, de nombreux projets de maîtrise d'œuvre ont été intégrés dans la nouvelle répartition :

- Communauté de communes Estuaire et Sillon : SAVENAY (MAIRIE), CORDEMAIS (Restaurant scolaire)
- Communauté de communes de Châteaubriant-Derval : SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX (Mairie), NOYAL-SUR-BRUTZ (Mairie)
- Communauté de communes du Pays d'Ancenis : COMPA (piscine), VALLONS DE L'ERDRE (GS), LE CELLIER (GS), MESANGER (Multisite), ANCENIS (Complexe sportif)
- Communauté de communes du Pays de Blain Communauté : BLAIN (Mairie)
- Communauté de communes de Nozay : VAY (Salle Polyvalente)
- Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz
- Communauté de communes Sud Estuaire : PAIMBOEUF (Salle)
- Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande – Atlantique : GUERANDE (Gymnase), FEREL (Complexe sportif), LA TURBALLE (Mairie)

Territoire d'Energie 44 a également inclus la prolongation du financement d'un poste d'économe de flux pour 7 mois supplémentaires (jusqu'à fin décembre 2023).

L'avenant n°1 a pour objet de prolonger le dispositif jusqu'au 31 décembre 2023 et de proposer une nouvelle répartition de l'enveloppe par territoire.

#### Budget initial :

Récapitulatif par membre	TE44	CC Chateaubriant-Derval	COMPA	CC Région Blain	CC Nozay	Pornic Agglo	CC Sud Estuaire	Cap Atlantique	CC Estuaire et Sillon	TOTAL
<b>LOT 1 : RH / Prestation intellectuelle</b>	90 000 €									<b>90 000 €</b>
<b>LOT 2 : EQUIPEMENT DE MESURE</b>	13 000 €	13 000 €	17 000 €	4 000 €	7 000 €	15 000 €	6 000 €	12 000 €	11 000 €	<b>98 000 €</b>
<b>LOT 3 : AUDIT ENERGETIQUE</b>	2 000 €	59 750 €	46 750 €	20 750 €	26 750 €	42 750 €	22 750 €	36 750 €	39 750 €	<b>298 000 €</b>
<b>LOT 4 : MAITRISE D'OEUVRE</b>	1 200 €	35 850 €	28 050 €	12 450 €	16 050 €	25 650 €	13 650 €	22 050 €	23 850 €	<b>178 800 €</b>
<b>Total - Aide ACTEE disponible</b>	<b>106 200 €</b>	<b>108 600 €</b>	<b>91 800 €</b>	<b>37 200 €</b>	<b>49 800 €</b>	<b>83 400 €</b>	<b>42 400 €</b>	<b>70 800 €</b>	<b>74 600 €</b>	<b>664 800 €</b>

#### Budget après fongibilité :

<b>LOT 1 : RH / Prestation intellectuelle</b>	112 068 €									<b>112 068 €</b>
<b>LOT 2 : EQUIPEMENT DE MESURE</b>	5 366 €		3 250 €	3 500 €		1 000 €	2 075 €		1 694 €	<b>25 284 €</b>
<b>LOT 3 : AUDIT ENERGETIQUE</b>	1 600 €	6 077 €	37 375 €	13 290 €	18 948 €	34 888 €	10 835 €	27 200 €	39 235 €	<b>189 447 €</b>
<b>LOT 4 : MAITRISE D'OEUVRE</b>		20 000 €	108 000 €	17 600 €	26 400 €		24 000 €	80 000 €	70 400 €	<b>338 000 €</b>
<b>Total - Aide ACTEE disponible</b>	<b>119 034 €</b>	<b>26 077 €</b>	<b>148 625 €</b>	<b>34 390 €</b>	<b>45 348 €</b>	<b>35 888 €</b>	<b>36 910 €</b>	<b>107 200 €</b>	<b>111 329 €</b>	<b>664 800 €</b>

## **CONCLUSION**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ☛ D'APPROUVER les termes de l'avenant ci-annexé,
- ☛ D'AUTORISER le Président à signer l'avenant à la convention de groupement dans le cadre de la mise en œuvre du programme ACTEE avec Territoire d'énergie 44 et les autres collectivités engagées,
- ☛ DE DIRE que les subventions perçues par la Communauté de communes pour la maîtrise d'œuvre des communes de Savenay et Cordemais seront reversées aux 2 communes,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 8 décembre 2023

Valérie BARILLAU  
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU  
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

12 DEC 2023

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

12 DEC 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU